

LES PARTENAIRES DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX

- Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
- Les Communautés de communes et d'agglomération
- Le Conseil Régional de Bretagne
- La Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne (CSRPN)
- L'Office National des Forêts (ONF)
- Le Centre Régional de la Propriété Forestière Pays de la Loire (CRPF)
- La Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
- L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- L'Inspection académique

MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine :

- Représente officiellement la chasse dans le département, elle est donc conseillère technique du Préfet, au travers de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS),
- Forme les candidats à l'examen du permis de chasser,
- Assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier aux agriculteurs,
- Élabore le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) approuvé par le Préfet,
- Gère le recensement des effectifs des espèces chassables sédentaires et migratrices et la mise en place d'outils réglementaires de gestion des populations de gibier pour une rationalisation des prélèvements,
- Participe activement aux réseaux nationaux mis en place par l'ONCFS, en assumant la récolte de nombreuses données.



Itinéraire
Route de St-Malo
Sortie Vignoc
1^{re} à droite, direction
« le Tertre »,
puis direction Hédé
sur 1 km à gauche de la route.

GPS : Lat. : 48.266 736°
Long. : -1.787 420°

LES SERVICES FÉDÉRAUX

• Le Service technique

Le Service technique contribue sur le terrain auprès des chasseurs et des différents partenaires, à la mise en œuvre de la politique cynégétique du département.

• Le Service administratif

Le Service administratif pourvoit à l'ensemble des besoins administratifs, comptables et juridiques. En liaison avec le Service technique, il assure également le suivi des structures cynégétiques associatives et privées du département.

La fédération Départementale
des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

Maison de la chasse
Beauregard - 35630 Saint-Symphorien
Tél. 02 99 45 50 20 - Fax 09 99 45 54 26
fdc35@fdc35.com - www.fdc35.com



Fédération Départementale des Chasseurs 35

« AU SERVICE
DE LA FAUNE SAUVAGE
ET DE SES HABITATS »



Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine



NOS ACTIONS ! NOS AMBITIONS !

Organiser ! Structurer !

La Fédération des Chasseurs est une association relevant de la loi 1901, de statut privé, dont l'objectif est la représentation et la défense des intérêts de la chasse et des chasseurs.

Sur décision de son Conseil d'administration, la Fédération organise la mise en valeur du patrimoine cynégétique et participe à la protection de la faune sauvage et de ses habitats.

La Fédération élabore le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, approuvé par le Préfet, outil central du pilotage de l'activité cynégétique du département pour six ans.

Former ! Informer !

La Fédération des Chasseurs propose à ses adhérents tout un éventail de formations : formation à l'examen du permis de chasser, sécurité à la chasse, examen initial de la venaison, garde-chasse particulier, agrément des piègeurs, régulation des prédateurs et déprédateurs...

La Fédération attache une grande importance à la communication. Son objectif premier est de faire mieux connaître et comprendre la chasse dans sa globalité et d'apporter aux adhérents une meilleure connaissance des actions et des missions fédérales.

Cette communication a lieu aux travers de la revue fédérale, du bilan annuel d'activité, de l'agenda du chasseur, de publications thématiques... et de son site internet, mais aussi d'un contact quasi-permanent avec les adhérents en offrant en temps réel de l'information par mail ou sms.

Gérer ! Protéger !

La Fédération des Chasseurs est la cheville ouvrière pour l'établissement des plans de chasse pour le grand et le petit gibier et pour la mise en place des prélèvements maximum autorisés (PMA).

La Fédération met à disposition les moyens humains et matériels pour gérer de façon dynamique les populations de gibier.

La Fédération participe à la protection des habitats de la faune sauvage – acquisition et la réhabilitation d'une zone humide d'intérêts écologiques majeurs (Marais Noir de Saint-Coulban) – et ainsi participe pleinement au développement et à la conservation des espèces protégées patrimoniales.

Recenser ! Étudier !

La Fédération des Chasseurs organise différents recensements et suivis de petits et grands gibiers et des espèces migratrices.

La Fédération assure la récolte de données pour différents réseaux nationaux : migrateurs terrestres, grand gibier, suivi sanitaire de la faune...

La Fédération mène des études sur les espèces gibiers, en partenariat avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, elle co-analyse et publie les résultats.

Missionner par l'État !

La Fédération des Chasseurs assume pour l'État des missions de service public :

formation des candidats à l'examen national du permis de chasser ;

validation annuelle du permis de chasser ;

indemnisation des dégâts de grand gibier aux agriculteurs.

La Fédération est donc une structure privée dotée de missions publiques.

Animer ! Éduquer !

La Fédération des Chasseurs est une association agréée au titre de la protection de l'environnement. Dans ce cadre, la Fédération est impliquée dans la sensibilisation et la transmission des connaissances naturalistes auprès des scolaires et du grand public.

Depuis 2006, la Fédération accueille des scolaires sur son site de « Beauregard ». Durant une journée, les élèves peuvent découvrir la diversité de notre bocage au travers d'un contenu pédagogique d'une grande richesse et de sorties « terrain ».

